AVIS D'ELECTION.

CONFORMÉMENT à un vote d'élection, en date du 1 août 1849, et à l'ordre donné par son Excellence le Président, gouverneur de l'Etat de Louisiane, il est par les présentes publié que le parvis des Paroisses, sont notifiés par le présente qu'une élection aura lieu le lundi, 5 de novembre prochain, pour nommer les officiers suivans, savoir:

Un gouverneur et un lieutenant-gouverneur, dont le terme sera de quatre ans.

Un sénateur des comptes, dont le terme sera de deux ans.

Un représentant pour le premier district congressionnel, composé des paroisses de Plaquemines, St-Bernard, du Jumbourg Trème, de la première et de la troisième, Municipalités, dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant pour le second district congressionnel composé de la seconde Municipalité dans la ville dudit Nouvelle-Orléans, de cette année de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi, et des paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Assomption, Lafourche, Terrebonne et Terre-bonne.

Deux sénateurs pour le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la partie est du Mississipi.

Un sénateur pour le district composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard et cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du Mississipi.

Un représentant à la législature pour la rive droite de la paroisse d'Orléans.

Deux pour le premier district Paroisse d'Orléans.

Trois pour le second district. do

Six pour le sixe district. do

Trois pour le sixe district. do

Trois pour le sixe district. do

Deux pour le sixe district. do

Deux pour le sixe district. do

Un pour le sixe district. do

Un greffier pour chacune des cours de district établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un shérif et un coroner pour la paroisse d'Orléans.

Un juge de paix pour le premier et second districts représentatifs.

Un pour le troisième district représentatif.

Un pour le quatrième district représentatif.

Un pour le cinquième et le sixième districts représentatifs.

Un pour le septième, huitième et neuvième districts représentatifs.

Etant pour cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

Le bureau de justice situé entre les rues Félicité et Julie, sera désigné et clairé, "Première justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Celui qui est situé entre les rues Julie et Canal, "Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Celui qui est situé entre les rues du Canal et St-Louis et Esplanade, "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Celui qui est situé dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve entre sur la rive droite du fleuve Mississippi, "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Un greffier pour la Cour de Justice de Paix, et deux pour le district compris entre les rues Félicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située entre Canal et St-Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre les rues St-Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Un huissier de taxes pour chaque district représentatif.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, sous la direction des juges et officiers qui seront désignés par le Président de la ville de la Nile Orléans, et par le juge de paix pour cette partie de la paroisse située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

JOHN L. LEWIS,
Shérif.

Bureau du shérif, paroisse d'Orléans, 30 septembre 1849.

MAIRIE DE LA NILE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.

Séance de Jeudi 11 octobre 1849.

Rendu que pour l'élection qui doit avoir lieu le 1er lundi de novembre prochain, les polls seront ouverts dans les endroits suivans et sous la surveillance des commissaires et des greffiers dont les noms suivent.

PREMIERE CIRC SCRIPTION. A la maison de justice No 12, rue des Religieuses, entre de la rue de la Course. *Commissaires*: James Ross, George H. Kuhn, Philip Kammet. *Greffiers*: James White, Charles Berry.

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION. — A la salle Dugrain, rue des Bayadères, près du Horse Station. *Commissaires*: Jean Gelling, A. T. Pickering, Charles Mars. *Greffiers*: J. G. Goldsmith, S. Philips.

TROISIEME CIRCONSCRIPTION — A la maison d'E. de Fulton. *Commissaires*: J. A. Ferrer, William Kennon, D. Donovan. *Greffiers*: C. W. Lyle, J. Jay.

QUATRIEME CIRCONSCRIPTION — A la maison de cinque No 18, rue d'Apollon. *Commissaires*: Isaac Jackson, J. E. Egner, J. Kirwan. *Greffiers*: G. W. Whitehead, D. R. Calder.

CINQUIEME CIRCONSCRIPTION — A la maison de cinque No 8, rue Tchoupitoulas. *Commissaires*: W. Waterman, Paul Bonaldi, William Bogart. *Greffiers*: Thomas Van Wick, Richard Terrell.

SIXIEME CIRCONSCRIPTION — A la salle du Lonsiana Hôtel, rue Carondelet. *Commissaires*: R. S. Sykes, B. Kendig, Samuel Jackson. *Greffiers*: George F. Farrar, John F. Wilson.

SEPTIEME CIRCONSCRIPTION — Au café d'Arthur Donnell, au coin des rues Poydras et Cruque. *Commissaires*: Lewis Bannister, L. P. McIlvaine, Walter Nott. *Greffiers*: John W. Tapley, Dillard.

HUITIEME CIRCONSCRIPTION — A l'hôtel de la rue Conti, entre Levee et Chartres. *Commissaires*: J. Mailor, Robert Monteith. *Greffiers*: Will Stark, E. Grauer.

NEUVIEME CIRCONSCRIPTION — Chez Salvador Feria, au coin des rues Dolaine et Rampart. *Commissaires*: L. J. Harris, G. R. Snow, Patrick Farrell. *Greffiers*: H. F. Foster, J. W. Fernandez.

DIXIEME CIRCONSCRIPTION — Au café de Kimper, au coin des rues Fournier et Vieille Levée. *Commissaires*: L. F. Manest Benjamin Van Ostern, J. Wilkins. *Greffiers*: Jacques L. M. Bonaud.

ONZIEME CIRCONSCRIPTION — Au café Paturel, Bâtre d'Orléans. *Commissaires*: C. Aubry, Joseph Noir, Victor Labatut. *Greffiers*: E. A. Michel, Augusti Dupin.

DOUZIEME CIRCONSCRIPTION — Au café du Marché, au coin des rues Marais et Orléans. *Commissaires*: Bellemin, John Weitz, Edward Planchard jr. *Greffiers*: Le Prince, Emile Kerlin.

TREIZIEME CIRCONSCRIPTION — A la maison de l'Empire de l'Hôpital entre Bourbon et Royale *Commissaires*: J. V. Gardien, John Tassard, H. Lassus. *Greffiers*: J. Dubignon, L. Courtenie.

TREIZIEME CIRCONSCRIPTION — Chez Mont-gail, au coin des rues St. Claude et du Chemin du Bayou. *Commissaires*: M. Barnett Mr. J. B. Coutier, A. Gaudet. *Greffiers*: O. Du Plechier, René Theard.

QUINZIEME CIRCONSCRIPTION — Au café Mas, au coin des rues Union et Bons Enfans. *Commissaires*: P. L. Vera, A. Abat, John Gueson. *Greffiers*: Eugène Stale, John Bellon.

SEIZIEME CIRCONSCRIPTION — Chez M. A. Faivre, au coin de la rue Touti et du Chemin du Bayou. *Commissaires*: J. Bernudez, F. M. Cucculla, T. G. Happier. *Greffiers*: F. Coquet, P. Vannier.

DIX-SEPTIEME CIRCONSCRIPTION — A l'Hôtel Washington, à Milneburg. *Commissaires*: A. Fortier, A. O'Neil, John Bannart. *Greffiers*: Henry Dart, John Jacobs.

DIX-HUITIEME CIRCONSCRIPTION — Au café de St. Denos, au coin des rues Levee et Espagne. *Commissaires*: Louis Spencer, John McNeil, Michel alias. *Greffiers*: Henry McLennan, Joseph Mazeline.

DIX-NEUVIEME CIRCONSCRIPTION — Au depot du Chemin de fer du Golfe du Mexique. *Commissaires*: J. H. Gillespie, F. L. Crane, John de Pearce. *Greffiers*: Henry Seguin, T. Newman.

VINGTIEME CIRCONSCRIPTION — Au coin des rues Canal et Bienville, en face du café de M. Lagny. *Commissaires*: T. C. Fagot, P. Baron Bonfondaine. *Greffiers*: Edward Trémé, John Lawlor.

VINGT-UNIEME CIRCONSCRIPTION — Au café de Joseph Vidal, près de la Kalloroie. *Commissaires*: John Vidal, Jacques Charbonnel, F. M. Cairon. *Greffiers*: D. Barron, Numa Tricou.

VINGT-DEUXIEME CIRCONSCRIPTION — Au café de W. C. TOMPKINS, Président.

Approuvé le 15 octobre 1849.

Signé A. D. CROSSMAN, Maire.

Il est copie conforme, L. A. BE CERAN, commis.

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un vote d'élection qui m'a été adressé par son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une ELECTION AURA LIEU LUNDI 5 novembre prochain, pour remplir la vacance à la place de Sénateur dans le district sénatorial de la paroisse d'Orléans, occasionné par la résignation de l'honorable M. M. Reynes.

Les votants qualifiés du dit district sont par le présent notifiés que les polls seront ouverts de neuf heures A. M. à six heures P. M. aux mêmes endroits et sous la surintendance des commissaires et officiers nommés par le Conseil General de la ville de Nouvelle-Orléans pour l'élection générale qui aura lieu le même jour, 5 novembre, dans la paroisse d'Orléans.

Bureau du Shérif

JOHN L. LEWIS, Shérif.

22 oct

A LOUER—A dater du 1er novembre prochain, le magasin No 74, rue des Magasins. S'adresser à JUAN Y. DE JUDANA.

A LOUER—Une maison neuve, à étage, située rue des Marais, près l'encognure du Canal. S'adresser à DUBUCH FRERES, rue St-Louis, 77, entre Royale et Bourbon.

MAGASIN A LOUER. — Le magasin Tchoupitoulas, actuellement occupé par les soumigués, lorrable le 15 courant. VALETON & CO., 31 Tchoupitoulas.

A LOUER—Possession au 1er novembre prochain.

Deux magasins en briques à trois étages avec cuisines en briques et cour pavée, rue Poydras entre les rues Julie et St-Joseph. S'adresser à EMERSON, TOURNE & CO., No. 158 rue Tchoupitoulas

MAGASINS NEUFS A LOUER.

UN MAGASIN, rue Nouvelle-Levee, entre Crossman et Canal, en face de la Douane.

Deux MAGASINS, rue du Quartier, entre les rues Levee et Conde. S'adresser à F. PASSERON, qui a F. MEILLEUR, 201, rue Trémé.

MAISON A LOUER—Une maison en briques, située rue Conti, No 183, entre les rues Bourgogne et Rampart. Possession en sera donnée de suite. S'adresser à Fce. PUIG Y PUIG, 31, rue de la Commune.

Etable a Louer.

A LOUER, une étable nouvellement bâtie située rue Derbigny, entre Conti et Bienville. Possession sera donnée immédiatement. S'adresser au No 98, rue Conti. 8 oct.

A LOUER—Le grand magasin No 84, rue de Chartres. S'adresser chez Mme Hachez No 91, même rue, au 1er étage. 6oct—1m

Propriété à Vendre.

La belle maison, située rue St-Louis, entre Bourbon et Dauphine, et devant appartenant à M. E. Tortet, et occupée par M. J. Tortet. S'adresser à M. Dufour jeune, pharmacien, rue de Chartres, No 160. 5 oct—1m

A LOUER.—La maison haute située rue St-Pierre No 97 et 99. Le rez de chaussée est partagé en deux magasins. Le haut de la maison contient quatre appartemens, une galerie vitrée et deux cabinets; un très beau grenier. La cuisine est sans à deux étages. S'adresser à PABLO GELPI, No 131, rue de la Ville Levée.

A LOUER.—Trois ateliers en briques, rue Gravier, en face du nouveau théâtre de Placidie, entre Carondelet et Baronne. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à EDWARD SHIPP, No 78, rue du Canal.

A LOUER—Deux magasins à trois étages, Bienville, et occupés depuis quatre ans pour le vente des convertibles. On en donnera possession le 1er novembre. S'adresser à EDWD. SHIPP, 98, rue du Canal.

A LOUER—Le magasin No 95, rue Tchoupitoulas. S'adresser à E. J. HART & CO., 79, rue Tchoupitoulas.

A LOUER—Pour le 1er octobre—Trois magasins situés rue de la Douane, Nos. 60, 62 et 66, entre la rue Chartres et le Passage de la Bourse.

Aussi—Dans le même local, une grande salle au troisième étage, convenable pour dressoirs.

S'adresser à O. BIRGUET, encognure des rues de Chartres et de la Douane. 16 sept

ASSURANCE MUTUELLE.

Sous la Compagnie d'Assurance MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, fondée en cette ville sous le PRINCIPE MUTUEL.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION MUTUELLE

Avec le consentement de

Tous les Propriétaires et des Pouvoirs, Tous les Propriétaires et des Pouvoirs, Tous les Propriétaires et des Pouvoirs, Tous les Propriétaires et des Pouvoirs,

CETTE Compagnie établie sur le principe d'assurance mutuelle et une institution du pays. Les intérêts seront investis et employés ici, sous le contrôle immédiat des Administrateurs et non envoyés dans d'autres villes pour y être placés.

Ceux personnes assurant avec cette compagnie devient intéressés à son succès, et les profits, au lieu d'être répartis entre un petit nombre d'actionnaires, appartiennent aux assurés. Les Administrateurs, convaincus de ce système d'avoir un groupe de réserves assez considérable pour faire face, en cas de pertes, à toutes les calamités ordinaires, garantissent au public qu'ils ont maintenant un fonds capital de

Deux cent mille piastres

sujet à tous les accidents fortuits du capital et responsables des pertes de la Compagnie.

Les Administrateurs croyant que cette somme offre des sécurités suffisantes aux assurés, et que cette Compagnie présente des garanties peu ordinaires à un règlement prompt et libéral en cas de sinistre, se fondent sur ces considérations ici, et l'institution étant purement une institution du Sud, ces actes ne peuvent être contrôlés par des directeurs étrangers, et seront confirmés en tout point au mode d'affaires et à coutumes du pays.

Le portefeuille de la Compagnie est en tout temps ouvert à l'inspection aux personnes qui désirent faire des assurances avec elle.

ADMINISTRATEURS:

Samuel Bell,	Thomas A. Adams,
J. A. Barrill,	Wm. P. Converse,
David Hadden,	John D. Bein,
Nathan Lewis,	George Jones,
J. F. C. Vles,	John M. Bell,
R. J. Walsh,	James Kirkman,
J. W. Zacharie,	John B. Hyde,
C. T. Boddecke,	Louis de Pauliac,
C. A. Barriere,	O. L. Dabstheim,
E. Taylor,	Wm. Bogan,
J. Ridland,	C. B. Wright,
Moses Greenwood,	Glendy Burke,
J. W. Jenkins,	R. Simms,
H. M. Wright,	E. B. Sumner,
John O. Woodruff,	W. B. McCutcheon,
F. Poig y Poig,	D. L. Sanford,
F. Y. Carlisle,	

SAMUEL BELL, Président.
THOS. A. ADAMS, Vice-Président.
Chas. J. Masson, Secrétaire. 12 juil—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE NAISSELLE.

Capital 500,000 piastres.
Surplus de 500,000 en réserve.

JAMES WALKER, *Secrétaire.* JAMES A. PORTER, *Président.*

A MEURACHES contre l'incendie, les risques de mer et rivières, &c., faites au plus bas prix, et toutes pertes réglées et payées avec promptitude au Bureau de l'Agence, No 33, rue du Canal.

W. E. PARTEE, agent.

INSTITUTION JEFFERSON.

56, rue Bourbon—*Dirigée par J. G. LORD.*

Le plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis à tout âge qui peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils aient préparés pour une profession de leur choix. Le système réparti en classes suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont atteint.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On y trouve réunis tous les avantages que peut offrir un établissement formé sur une grande échelle.

Les professeurs sont hommes d'un talent approuvé. Le bon ordre y est et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Pensionnaires,	$65 par mois.
Demi-pensionnaires,	18 do
Externes au-dessous de 8 ans,	6 do
do do de 12 ans,	8 do
do au dessus de 12 ans,	10 do

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement de la langue anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, &c.

Sont payés à part:

Le Latin ou le Grec,	$3 par mois
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin,	4 do
La musique,	10 do
La danse,	6 do
L'escrime et les exercices militaires,	— do

Les classes continuent toute l'année sans interruption. Vacances: Noël, de 8 heures et demie jusqu'à 8, et de 4 heures et demie jusqu'à 8.

Sept—1an.

INSTITUT ST.-LOUIS.

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES DIRIGÉ PAR MME DERON.

Nouvelle-Orléans, rue St-Louis, 145, entre Bourgogne et Dauphine.

MME DERON, au commencement de cette nouvelle année scolaire (1849—50) invitant respectueusement les parents des pensionnaires à visiter leur institution.—Cette sendéme qui depuis dix ans a suivi un progrès constant, réunissant les avantages et toutes les conditions que comporte un établissement de ce genre. Mme Deron et ses officiers de répondre complètement et fidèlement à la confiance des familles en faisant de leurs filles des femmes du monde.

Le local de l'Institut St-Louis est connu à la Nouvelle-Orléans comme l'un des plus beaux, des plus vastes et des plus salubres de la ville. La maison, non atteinte par la dernière inondation, est dans les meilleures conditions pour la santé; elle comprend 12 chambres séparées et rationnellement distribuées. Les dortoirs sont formés de grands et magnifiques appartemens où l'air circule avec facilité par de nombreuses ouvertures aux quatre côtés. Il y a pour la récréation des élèves une large cour donnant sur plusieurs jardins, avec un preau très-ancien, utilisé du reste par le public.

L'enseignement a lieu à la fois en Anglais et en Français. Il comprend tous les degrés d'une éducation vraiment achevée pour les jeunes personnes. L'Institut St-Louis y ajoute l'habileté de ses professeurs et surtout les progrès de ses élèves, rivaliser avec les meilleures institutions du Nord et de l'Europe.

L'étude de la langue et de la littérature anglaise y est surtout cultivée d'une manière supérieure: trois excellentes institutrices, Américaines ou Anglaises, enseignant dans l'établissement, et un professeur distingué, M. Orum, sont chargés des leçons et des conversations anglaises.

Le cours d'enseignement en français, l'association formée par M. et Mme E. Deron, tous les deux diplômés de premiers grades de l'Université de France, avec leur frère aîné, sous les deux auteurs, voués à l'instruction, donne à l'Institut St-Louis des moyens puissants pour faire suivre aux élèves les études les plus complètes dans les diverses branches.

M. Pailie Thélémaz continuera à préparer les élèves catholiques à la première communion dans la chapelle de l'Institut.

Mme Deron ne donne pas de vacances—les familles peuvent visiter chez elles pour l'établissement.

On trouve les prospectus à l'Institut et aux librairies.

Août—

INSTITUTION
DE
Mme VAN-NOOTEN,
POUR LES DEMOISELLES,

Dirigée par MME PIAUBERT,
Institutrice brevetée pour l'instruction primaire supérieure.

RUE DELORD, 146 MAISON CAMP.

MME VAN-NOOTEN ayant résigné la direction de son établissement à MME PIAUBERT, celle-ci prend la liberté d'informer respectueusement le public, et les parents en particulier, que la session d'hiver commencera le 1er octobre.

Les professeurs habiles ont été choisis pour les études anglaises; les études de français sont sous la direction de Mme Piaubert. Un professeur spécial de diction y est ajouté, et les élèves recevront leçon de chant une heure chaque jour. Mme de Gi-raudin donne les leçons de dessin et de peinture. Le piano est le forte-piano sont professeurs Mlle Uhopard et Mme Lavalicheine.—Les leçons de chant sont données par Mlle Duclary.—La danse est assurée par Mme Gaud l'établissement.—Pour les externes les prix sont de 20, 40, 60, par mois, selon l'âge et la force de l'élève. Pour les pensionnaires, 600 et 625.

Les classes durent de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, et une étude a lieu chaque jour de quatre heures et demie à six heures du soir. 12 sep

Institution pour les deux Sexes.

Les Anglais et en Français.

CETTE institution établie depuis cinq ans sur la rue des Remparts, par Mr. et Mme Garraud, vient d'être transférée dans un local plus vaste et plus commode, situé au coin du Quartier No. 130, rue Bourbon et Dauphine.

A l'avenir Mr. et Mme Merrill seront chargés de la direction générale de l'établissement et des classes anglaises; et Mr. et Mme Garraud des classes françaises. Les directeurs de cette institution désirant donner plus d'extension à leurs classes, se sont pourvu de tous les objets nécessaires à cet effet: telle que: instrumens de physique et de chimie, minéraux, empaillemonde, cartes, &c. &c. Les personnes qui ont confié leurs enfans à leurs soins peuvent aussi surveillerent leurs études, leurs récréations et leur éducation morale avec des soins tout paternels. La langue anglaise sera la langue particulière de la famille.

Les classes de Latin, Grec, Espagnol, Italien, Dessin, Peinture, Musique, et les armes, seront faites par des professeurs du premier mérite. Les parents sont invités à venir visiter l'établissement. Les classes continuent toute l'année sans interruption.

Conditions—Payable tous les mois, d'avance.

Une Soirée sera fait régulièrement orgaiz ée dans ce même établissement, afin d'offrir aux jeunes gens qui sont employés le jour, un moyen d'acquérir les connaissances nécessaires à une éducation solide. Le magnifique Télescope et autres instruments d'astronomie, dont le propriétaire fait usage, offriront des facilités pour les observations à ceux qui désireront suivre un cours d'astronomie. 2déc—

COLLÈGE D'ORLEANS.

Rue des Ursulines, No. 65, Nouvelle-Orléans.

MM. Kerman et Cabocha,
PRINCIPAUX ET PROFESSEURS.

La quatrième année scholaire de cet établissement commencera le 1er décembre prochain. Il est difficile de trouver un local plus vaste et plus convenable sous tous les rapports. Quant aux études, elles sont solides et appropriées aux besoins du pays. L'enseignement est en même temps moral et intellectuel; il comprend tout ce qui constitue une éducation accomplie. L'étude de la langue anglaise est cultivée d'après des moyens faciles d'un des chefs de l'établissement, les enfants appartenant à des familles dont l'anglais n'est pas la langue maternelle, peuvent acquérir, en peu temps, la connaissance pratique de cette langue. Les examens justifient de la assertion. La méthode qui est suivie est entièrement conforme à la renommée, l'élève est constamment sous le coup du pourquoi. La nourriture est saine, très abondante, et assez variée pour satisfaire les goûts les plus difficiles. On fait la plus grande attention à la propreté. Les chambres sont aérées et bien ventilées.

Conditions—Pensionnaires de 200 à 25. Demi-pensionnaires de $12 à 15. Externes de $4 à 8. Pour plus amples informations, voir le prospectus, qui se trouve au Collège, et chez les principaux libraires de la ville.

Sorbon 186.

Entre Orléans et St-Pierre.

LE DR. L. DUPERRON fait, à son cabinet, toutes les opérations dentaires, chirurgicales et anesthésiques, d'après les procédés les plus nouveaux. Pendant sa longue pratique le Dr. Duperron a fait de nombreuses recherches sur les moyens de conserver les dents. Aussi les personnes qui désirent conserver ou qui craindraient de faire arracher une dent, se feront un plaisir de lui faire leur visite. Une brillante dentaire, dont toute la beauté physique, peuvent être persuadées que sa chirurgie curative est infaillible quand on y a recours à temps. Des milliers de personnes et des plus respectables attestent le fait s'il était nécessaire.

Le cabinet est ouvert de 8 heures du matin à heures de l'après-midi.

Prix modérés. 13 juin

B. CLAUDE, MÉDECIN,
ENCOURAGÉ TOULOUSE ET CHARTRES, NO. 172.

REPOLIT les vieilles *GLACES* et les remet à neuf, étamage, encadrements, dorures sur les parties. Entrepôt de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.

S'adresser à domicile. 10 juin—1an

SALSEPAREILLE
Du Docteur S. P. Townsend.
MOUTRELLE DU SIECLE.

CE remède, si justement apprécié par ceux qui l'ont employé, est maintenant mis à la portée de tous les malades par le prix modique auquel on le vend. Il est composé de la Salsepareille, de la Douce-amère, de la Bardane, de la Pervenche, de la Sauge, de la Rhubarbe, de la Gentiane, de la Coriandre, de la Cannelle, de la Muscade, de la Coriandre, de la Cannelle, de la Muscade, de la Coriandre, de la Cannelle, de la Muscade